

COMMUNIQUE (avec prière d'insérer) URGENT

Propriétaires forestiers privés : élection des conseillers du CRPF de Corse

Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse est administré par un conseil composé de propriétaires forestiers élus par les propriétaires de bois et forêts de plus de 4 hectares. Ces élections ont lieu actuellement et le matériel de vote est parvenu aux électeurs. Le scrutin sera clos le 7 juin prochain.

C'est l'ordonnance du 6 novembre 2009 qui fixe l'activité des CRPF en forêt privée :

- développement du progrès technique avec informations sur les méthodes de sylviculture, travaux de plantations, d'éclaircies, d'élagage, de protection, de desserte…
- conseils de gestion forestière durable, agrément des Plans Simples de Gestion (PSG) et autres documents de gestion durable…
- orientation des choix des propriétaires (situation forêt, options économiques, …)
- gestion du patrimoine forestier des propriétaires
- garantie de gestion durable indispensable à l'octroi d'aides financières

Les propriétaires de bois et forêts sont invités à voter massivement à cette élection pour pouvoir assurer leur représentation officielle.

Une équipe soudée, compétente, ouverte et enthousiaste se propose à vos suffrages sur les deux départements de Haute-Corse et de Corse-du-Sud. Elle a pour objectif d'amplifier la tâche déjà entreprise de structurer la forêt privée de notre île afin de répondre aux nécessités économiques, sociales et environnementales que ses importantes potentialités recèlent.

Pour y parvenir elle propose : d'appuyer les propriétaires forestiers dans leurs actions de regroupement des propriétés forestières (ASL, ASGF) et de reconnaissance de la propriété (GIRTEC), dans le regroupement économique de leur offre de bois et de liège (organisations de producteurs), dans leur adhésion à la certification forestière PEFC et donc au respect de la gestion durable et de la biodiversité, dans l'organisation de la formation technique en leur faveur (FOGEFOR), dans la normalisation de leurs relations avec les partenaires du monde rural et les outils qu'ils mettent en œuvre (chambres d'agriculture, ODARC, OEC, Parc régional, etc), dans leur représentation au sein de la filière professionnelle de la forêt et du bois.

Les candidats de cette liste sont :

<u>En Haute-Corse</u> :
Catégorie "PSG" (titulaires d'un Plan Simple de Gestion) :
- candidat titulaire : Daniel LUCCIONI (Piedicorte-di-Gaggio)
- candidat suppléant : François PIACENTINI (Tallone)

Catégorie "autres documents de gestion durable" (CBPS) :
- candidat titulaire : Michel DE MENOU (La Porta)
- candidat suppléant: Georges BENEDETTI (Antisanti)

<u>En Corse-du-Sud :</u>
Catégorie "PSG" (titulaires d'un Plan Simple de Gestion) :
- candidat titulaire : Toussaint NICOLAI (Foce-Bilzese)
- candidat suppléant : Jean-Baptiste MARTI (Tolla)

Catégorie "autres documents de gestion durable" (CBPS) :
- candidat titulaire : Paul CASALONGA (Ucciani)
- candidat suppléant : Jean-Dominique BACCHELLI (Foce-Bilzese)

Pour vous informer sur le rôle et les missions du CRPF de Corse, le public est invité à venir participer aux prochaines réunions d'information du CRPF

Le 3 juin à Bastia – 17h salle polyvalente à Lupino
Le 4 juin à Antisanti – 10h Mairie
Le 10 juin à Sartène – 14h Lycée agricole
Le 18 juin à Luri - 10h – Mairie

CRPF Corse
Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse

CRPF de CORSE - 105, cours Napoléon tél. : 04 95 23 84 24 - fax : 04 95 74 09 87 - Mail : corse@crpf.fr
Site internet : www.crpf.fr (rubrique Corse) - SIRET 180 092 355 00387 – APE 8413Z
Délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière - Établissement public national régi par l'article L221-1 du Code Forestier --SIRET 180 092 355 00106 – APE 8413Z - SIRET 180 092 355 00106 – APE 8413Z - TVA Intracommunautaire FR75180092355